



# Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)

LAB INF 44 - Révision 01

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI





## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### PREAMBULE

Du fait de la refonte complète du document et par souci de lisibilité, les modifications n'y sont pas repérées.

Ce document d'information recense de manière **exhaustive** les portées d'accréditation en lien avec le domaine de l'amiante. Il concerne les 3 schémas réglementaires français d'accréditation :

- Arrêté du 19 août 2011 relatif aux conditions d'accréditation des organismes procédant aux mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis prévues à l'article R. 1334-25 du Code de la Santé Publique.

Le Document d'exigence spécifique associé à ce schéma réglementaire est :  
Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26).

- Arrêté du 14 août 2012 modifié par l'arrêté du 30/05/2018 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièrement, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages.

Le Document d'exigence spécifique associé à ce schéma réglementaire est :  
Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28).

- Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses. Il abroge l'arrêté du 6 mars 2003 relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits.

A noter qu'aucun document d'exigence spécifique n'accompagne la parution de cet arrêté car celui-ci est suffisamment complet et explicite sur les exigences à respecter par les laboratoires en complément de la norme d'accréditation NF EN ISO/IEC 17025.

Le but de cette nomenclature est d'harmoniser l'expression des portées d'accréditation des laboratoires accrédités ou candidats à l'accréditation sur ces domaines. Il est également utile aux évaluateurs dans le cadre des missions qui leurs sont confiées.

Ces portées types sont définies en application des règles du Cofrac sur l'expression des portées d'accréditation (cf. documents LAB REF 08 et LAB INF 28 disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### LAB REF 26 - Arrêté du 19 août 2011

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement</b> <i>Mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air intérieur	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre	NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033
Air intérieur	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b> <i>Mesures d'empoussièrément en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### LAB REF 28 - Arrêté du 14 août 2012 modifié par l'arrêté du 30 mai 2018

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement</b> <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air des lieux de travail	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033 NF X43-269 (2017) *
Air des lieux de travail	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X43-269 (2017) *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

\* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b> <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 NF X 43-269 - Annexe K (2017) *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

\* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant (environnement extérieur) - HP ENV

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement</b> <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i> Détermination de la concentration en fibres dans l'air ambiant (environnement extérieur)			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant (précisions à apporter) <sup>(a)</sup>	Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements	NF EN ISO 16000-7 GA X46-033
Air ambiant (précisions à apporter) <sup>(a)</sup>	Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante	Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

<sup>(a)</sup> Exemples :

1. Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers ;
2. Terrain naturel ou minier.

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques</b> <i>Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)</i> Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant			
Objet	Caractéristique	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant (précisions à apporter) <sup>(b)</sup>	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

<sup>(b)</sup> Exemples :

1. Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté ;
2. Matériaux ou produits contenant naturellement de l'amiante.



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



**Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019**

### 1. Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques</b> <i>Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante</i> Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés <i>Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses</i>			
<b>Objet</b>	<b>Caractéristique mesurée ou recherchée</b>	<b>Principe de la méthode</b>	<b>Référence de la méthode</b>
Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté : <ul style="list-style-type: none"><li>• Plâtres</li><li>• Cellulose</li><li>• Ciment / Carbonates</li><li>• Polymères</li><li>• Hydrocarbonés</li></ul>	Fibres classées « amiante »	Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation ( <i>à préciser</i> )	NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2 OU NF ISO 22262-1
		ET	ET
		Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique ( <i>à préciser</i> )	NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *
		Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme)

\* Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible **FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### 2. Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques			
Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante			
Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts			
Arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Matériaux bruts : <ul style="list-style-type: none"><li>• Roches (dont ballasts et granulats)</li><li>• Sable et matériaux meubles</li></ul>	Fibres classées « amiante »	Préparation sans ou avec traitement ou calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation (à préciser)	NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation (référence à préciser) *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2 OU NF ISO 22262-1
Matériaux bruts : <ul style="list-style-type: none"><li>• Roches (dont ballasts et granulats)</li><li>• Sable et matériaux meubles</li></ul>	Fibres classées « amiante »	Préparation sans ou avec traitement ou calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation (à préciser)	NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation (référence à préciser) *
		Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme) ET IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique (références exactes à préciser)

\* Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.



## Nomenclature et expression des lignes de portée d'accréditation pour les domaines liés à l'amiante (air et matériaux)



### 3. Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés

<b># ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques</b> <i>Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante</i> Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés <b>Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses</b>			
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (par exemple : enrobés, bétons, enduits, mortiers)	Fibres classées « amiante »	Séparation éventuelle des différentes phases constituant le matériau ou produit manufacturé ( <i>principe de méthode à préciser</i> )  <u>Analyse des matériaux bruts</u>  Préparation sans ou avec traitement ou calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation ( <i>à préciser</i> )  Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)  ET  Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *  NF ISO 22262-1 et/ou NF ISO 22262-2 OU Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *  HSG 248 - Annexe 2 OU NF ISO 22262-1  ET NF X43-050 (parties utiles de la norme) ET IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique ( <i>références exactes à préciser</i> )
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (par exemple : enrobés, bétons, enduits, mortiers)	Fibres classées « amiante »	Séparation éventuelle des différentes phases constituant le matériau ou produit manufacturé ( <i>principe de méthode à préciser</i> )  <u>Analyse des matériaux pouvant contenir de l'amiante ajouté délibérément</u>  Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation ( <i>à préciser</i> )  Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)  ET  Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique ( <i>à préciser</i> )  Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *  NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *  HSG 248 - Annexe 2 OU NF ISO 22262-1  ET NF ISO 22262-1 OU Méthode interne de préparation ( <i>référence à préciser</i> ) *  NF X43-050 (parties utiles de la norme)

\* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

**Portée flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

# Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)